Agriculture and Agri-Food Canada | Agriculture et Agroalimentaire Canada

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

États financiers (non vérifiés)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2011 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du ministère d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du ministère. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement du ministère* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du ministère ou de l'organisme sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction; et en effectuant une évaluation annuelle de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Une évaluation pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2011 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et apporter les ajustements nécessaires.

Le système de contrôle interne s'appuie sur le travail du personnel de la vérification interne, qui fait des vérifications et des examens périodiques de différents secteurs des activités du ministère, ainsi que sur le travail du comité ministériel de vérification, le cas échéant, qui surveille les responsabilités de la direction au regard du maintien de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers.

Les états financiers du ministère n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

John Knubley, Administrateur général

Pierre Corriveau, Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

19 août 2011

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État de la situation financière (non vérifié)
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2011	2010 Redressé (note 16)
ACTIFS		
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	1 703 582 $	2 250 906 $
Débiteurs et avances (note 4)	70 488	66 583
Prêts (note 5)	316 577	285 110
Total des actifs financiers	2 090 647	2 602 599
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance et stocks	4 983	4 389
Immobilisations corporelles (note 6)	398 048	380 828
Total des actifs non financiers	403 031	385 217
	2 493 678 $	2 987 816 $
PASSIFS ET AVOIR DU CANADA		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	1 571 919 $	1 691 088 $
Indemnités de vacances et congés compensatoires	37 740	33 341
Revenus reportés (note 8)	11 601	12 201
Avantages sociaux futurs (note 9)	109 739	104 857
Autres passifs (note 10)	294 801	601 780
	2 025 800	2 443 267
Avoir du Canada	467 878	544 549
	2 493 678 $	2 987 816 $

Passif éventuel (note 12)

Obligations contractuelles (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

John Knubley, Administrateur général

Pierre Corriveau, Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

19 août 2011

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État des résultats (non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2011	2010
CHARGES		
Gestion des risques de l'entreprise	1 590 813 $	1 278 642 $
Services internes	436 188	404 611
Sciences, innovation et adoption	329 010	273 041
Développement du commerce et des marchés	94 065	99 359
Mesures à la ferme	105 205	97 391
Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments	91 873	90 298
Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental	87 201	86 595
Développement de l'agroentreprise	103 995	45 967
Développement des régions rurales et développement des coopératives	20 312	21 676
Agence canadienne du pari mutuel	12 639	12 453
Facilitation de l'efficacité de la réglementation	11 935	11 020
Conseil des produits agricoles du Canada	2 851	2 974
	2 886 087	2 424 027
REVENUS		
Gestion des risques de l'entreprise	40 483	84 396
Services internes	9 957	7 787
Sciences, innovation et adoption	24 601	18 073
Développement du commerce et des marchés	90	33
Mesures à la ferme	18 536	18 161
Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments	263	293
Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental	82	63
Développement des régions rurales et développement des coopératives	5	-
Agence canadienne du pari mutuel	11 600	12 443
Facilitation de l'efficacité de la réglementation	-	6
	105 617	141 255
COÛT DE FONCTIONNEMENT NET	2 780 470 $	2 282 772 $

Information sectorielle (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État de l'avoir du Canada (non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2011	2010 Redressé (note 16)
AVOIR DU CANADA, DÉBUT DE L'EXERCICE	544 549 $	403 486 $
Coût de fonctionnement net	(2 780 470)	(2 282 772)
Encaisse nette fournie par le gouvernement	3 169 230	2 284 526
Variation des montants à recevoir du Trésor	(547 324)	74 074
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 14)	71 335	65 235
Immobilisations corporelles transférés entre autres ministères (note 6)	10 558	-
AVOIR DU CANADA, FIN DE L'EXERCICE	467 878 $	544 549 $
Fonds réservés de l'avoir du Canada (note 11)	89 899	52 774
Fonds non réservés de l'avoir du Canada	377 979	491 775
AVOIR DU CANADA	467 878 $	544 549 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État des flux de trésorerie (non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2011	2010
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût de fonctionnement net	2 780 470 $	2 282 772 $
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(44 513)	(40 013)
Gain (perte) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	108	(5)
Variations n'affectant pas l'encaisse des immobilisations corporelles	340	17 125
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 14)	(71 335)	(65 235)
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	3 905	(158 619)
Augmentation (diminution) des prêts	31 467	251 366
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance et stocks	594	(15 688)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	119 169	118 926
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(4 399)	(2 084)
Diminution (augmentation) des revenus reportés	600	(401)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(4 882)	4 183
Diminution (augmentation) des autres passifs	306 979	(183 282)
ENCAISSE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	3 118 503	2 209 045
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	51 045	75 656
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(318)	(175)
ENCAISSE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	50 727	75 481
ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA	3 169 230 $	2 284 526 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Note 1 - Pouvoirs et objectifs

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC) a été créé à l'origine en 1868. En vertu de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*, le ministre est responsable de l'agriculture, des produits dérivés de l'agriculture et de la recherche dans ces domaines, notamment de l'exploitation des stations agronomiques, à moins qu'ils aient été attribués de droit à un autre ministère ou organisme.

Le ministère dispense l'information, fait de la recherche, met au point la technologie, et offre les politiques et programmes qui assureront la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et des innovations propices à la croissance

Gestion des risques de l'entreprise

De concert avec les provinces et les territoires, AAC applique un ensemble complet de programmes de GRE qui dote les producteurs des outils et de la capacité de mieux gérer les risques de l'entreprise. Ces programmes les prémunissent contre les faibles baisses de revenu (Agri-investissement), leur viennent en aide, en fonction des marges, dans les cas des pertes de revenu plus marquées (Agri-stabilité), les secourent en cas de catastrophe en leur octroyant rapidement une aide (Agri-relance) et les protègent contre les manques à produire attribuables à des risques naturels échappant à leur emprise (Agri-protection).

En outre, le Ministère donne un coup de pouce aux producteurs par le biais de plusieurs programmes de garanties financières. Par exemple, le Programme des paiements anticipés facilite la mise en marché des récoltes des producteurs en leur permettant de les écouler au moment où les conditions du marché et les prix sont plus favorables.

Services internes

Les services internes regroupent des activités et ressources connexes qui sont administrées de manière à répondre à tous les résultats stratégiques et besoins des programmes, et à respecter d'autres obligations du Ministère. Seules les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation, et non celles qui sont affectées à un seul programme, sont incluses. Il s'agit notamment des services internes suivants :

- Services de gestion et de surveillance (y compris les politiques stratégiques et les relations gouvernementales; la gestion des programmes et des services; la planification, le rendement et les rapports; la vérification interne et l'évaluation); les services de communication et les services juridiques.
- Services de gestion des ressources, y compris les services de gestion des ressources humaines; les services de gestion financière; les services de gestion de l'information; les services des technologies de l'information, les services de voyage; d'autres services administratifs.
- Services de gestion des biens, y compris les services immobiliers, les services du matériel et les services des achats.

Sciences, innovation et adoption

AAC concourt à la compétitivité du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels en favorisant les innovations qui permettent d'améliorer la rentabilité des produits, des services, des procédés et des marchés nouveaux et existants.

L'établissement de prévisions stratégiques, la recherche et l'échange d'information avec le secteur, les autres administrations publiques et les universités permettent de bien coordonner et d'éclairer la planification et la prise de décisions. Le Ministère favorise la collaboration pour accélérer la transmission de l'information scientifique et technologique dans le continuum de l'innovation, à l'appui des stratégies qu'a établies le secteur pour assurer sa réussite. Ce faisant, il soutient les agriculteurs, les agroentrepreneurs et les agroentreprises petites et moyennes dans leurs efforts visant à adopter de nouvelles technologies et à commercialiser de nouveaux produits et services. Par ailleurs, la recherche exploratoire et transformationnelle aide à cerner des débouchés éventuels et à préparer le secteur à relever de nouveaux défis et à profiter des possibilités qui s'offrent à lui.

Développement du commerce et des marchés

AAC se fait le défenseur et promoteur du commerce canadien des produits agricoles; il travaille pour faire disparaître les obstacles au commerce chez nous et à l'étranger et pour accroître les débouchés du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Le Ministère aide le secteur à prospecter de nouveaux débouchés sur les marchés intérieurs et extérieurs, et à déterminer des façons de stimuler sa productivité, sa compétitivité et sa prospérité. AAC s'emploie aussi à faire valoir les produits canadiens grâce au programme *Image internationale de la marque Canada* et à la *Stratégie de promotion de l'image de marque des produits intérieurs* en vue de renforcer la présence du secteur sur les marchés et de mettre davantage en valeur ses points forts.

Mesures à la ferme

AAC appuie les producteurs au moyen de programmes mis en œuvre directement à la ferme qui permettent de cerner les risques et les possibilités pour l'environnement et de favoriser une croissance soutenue des valeurs éthiques de la gérance dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Le Ministère soutient les agriculteurs par : l'évaluation des risques agroenvironnementaux et la planification; la prestation d'expertise, d'information et de mesures incitatives pour accroître l'adoption de pratiques agricoles durables à la ferme; la prospection et la mise au point de nouvelles approches qui encouragent l'adoption de pratiques agricoles durables; une meilleure reconnaissance de la valeur de ces pratiques.

Cette activité de programme concourt à la gérance de l'environnement et aide à atténuer l'impact global du secteur sur l'environnement. Elle contribue à assainir l'environnement, à améliorer les conditions de vie des Canadiens et des Canadiennes et à faire de l'agriculture un secteur plus rentable.

Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments

AAC appuie les producteurs, et les organismes qui les représentent, et collabore avec les provinces à la mise au point et à la mise en œuvre de systèmes de gestion des risques liés à la salubrité des aliments, à la biosécurité et à la traçabilité qui visent à prévenir et à contrer les risques pour les ressources animales et végétales de base; ces efforts ont pour effet de renforcer le secteur s'il survient des maladies qui entraînent des pertes sur les marchés intérieurs et étrangers.

Les systèmes de gestion des risques sont les suivants : les systèmes de salubrité des aliments nationaux, reconnus par le gouvernement, qui appliquent les principes HACCP (Analyse des risques et maîtrise des points critiques) à la ferme ou en aval de celle-ci ou qui s'en inspirent; les systèmes nationaux de biosécurité; un système national de traçabilité des produits agricoles et alimentaires. Ces systèmes appuient également les activités de gestion qui limitent la propagation des maladies animales et végétales, réduisant ainsi l'incidence économique, environnementale et sociale d'une crise éventuelle. Par ailleurs, la *Stratégie nationale de biosécurité animale et végétale* propose des orientations stratégiques globales assurant que les efforts déployés visent les risques les plus importants pour la biosécurité.

Parmi les bénéficiaires admissibles figurent les organismes nationaux ou régionaux à but non lucratif, les producteurs et les intervenants du secteur.

Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental

AAC s'emploie à soutenir le secteur par des initiatives qui lui permettent d'adopter une approche de gestion plus systématique à la prise des décisions sur les risques pour l'environnement et qui l'aident à définir des mesures correctives appropriées. Le Ministère effectue de la recherche fondamentale et appliquée qui vise à améliorer sa compréhension scientifique des interactions entre l'agriculture et l'environnement dans les grands enjeux environnementaux qui confrontent le Canada et ses régions; il met au point des pratiques agricoles écologiques et valide le rendement environnemental et économique au niveau des exploitations agricoles; il élabore, améliore et utilise des indicateurs agroenvironnementaux, des systèmes de comptabilisation des gaz à effet de serre et des indicateurs économiques pour évaluer la viabilité économique du secteur et son degré de respect de l'environnement. Ce programme offre la plate-forme pour l'innovation et la recherche des technologies et des stratégies dont le secteur se servira comme point de départ de l'amélioration de son rendement agroenvironnemental.

Développement de l'agroentreprise

Cette activité de programme augmente la sensibilisation aux avantages des saines pratiques de gestion des affaires et en favorise l'adoption afin de permettre aux entreprises d'accroître leur rentabilité et d'investir là où il le faut pour bien gérer les ressources naturelles, et produire et vendre des aliments et d'autres produits sûrs.

Le Développement de l'agroentreprise fournit des fonds pour les activités liées aux saines pratiques de gestion des affaires et aux compétences qui : améliorent la capacité des entreprises du secteur d'évaluer les répercussions financières des améliorations commerciales, y compris l'incidence que pourraient avoir sur la rentabilité des entreprises les plans environnementaux, les systèmes de salubrité des aliments et les projets d'innovation; aident à gérer la transformation, à réagir aux changements et à adopter des méthodes

commerciales innovatrices; aident les propriétaires d'agroentreprises à comprendre leur situation financière et à mettre en œuvre des mesures, des plans et des pratiques de gestion efficaces; favorisent une participation accrue des jeunes ou des nouveaux venus, des membres des Premières nations et des clients dans certains sous-secteurs particuliers en transition.

Développement des régions rurales et développement des coopératives

L'activité de programme Développement des régions rurales et développement des coopératives mène une approche pangouvernementale intégrée appelée Partenariat rural du Canada, par le truchement de laquelle le gouvernement coordonne ses politiques économiques, sociales, environnementales et culturelles en fonction de son objectif de développement socioéconomique et de renouveau pour le Canada rural. Cette activité de programme donne lieu aussi à la création de partenariats avec les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les intervenants ruraux dans des domaines comme l'acquisition de connaissances, l'élaboration de politiques et la mise en œuvre de stratégies de développement rural du gouvernement. Elle munit aussi les collectivités rurales des outils nécessaires pour innover et profiter des atouts locaux, et pour devenir plus compétitives sur la scène économique locale ou régionale.

Cette activité de programme favorise aussi l'essor économique et le développement social au Canada grâce au développement de coopératives. En effet, elle soutient l'essor des coopératives et se veut un outil efficace pour aider les Canadiens et les collectivités à répondre à leurs besoins et à saisir les possibilités économiques. Elle prévoit en outre la prestation de conseils, à l'échelle du gouvernement, sur les politiques et programmes qui touchent les coopératives, et la création de partenariats avec le gouvernement fédéral, l'industrie, les provinces et d'autres intervenants clés en vue de mettre en œuvre des initiatives qui permettront d'augmenter la capacité et d'améliorer les connaissances, et ce, à l'appui du développement des coopératives.

Agence canadienne du pari mutuel

L'article 204 du *Code criminel du Canada* désigne le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire comme étant responsable des fonctions réglementaires et politiques qui régissent les paris mutuels sur les courses de chevaux.

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) est un organisme de service spécial d'AAC qui réglemente et supervise les paris mutuels sur les courses de chevaux dans les hippodromes partout au Canada. Son objectif est de s'assurer que les activités liées aux paris mutuels se déroulent de façon équitable pour les parieurs. Les coûts des activités de l'ACPM sont recouvrés au moyen de prélèvements sur chaque dollar parié au Canada sur les courses de chevaux. Le prélèvement correspond actuellement à huit dixièmes d'un cent pour chaque dollar parié. Les plans stratégiques de l'ACPM sont axés sur une réglementation et une supervision des plus modernes, efficaces et transparentes des paris mutuels sur les courses de chevaux.

Facilitation de l'efficacité de la réglementation

AAC exécute des initiatives par lesquelles il veut s'assurer que le cadre de la réglementation est propice à l'innovation et à l'investissement dans le secteur ainsi qu'à sa compétitivité et, en même temps, protège la santé des Canadiens et préserve la sécurité de notre approvisionnement alimentaire. Le Ministère reconnaît que le rythme rapide des progrès technologiques et les écarts qui se créent entre les politiques de réglementation internationales et intérieures forceront le Canada à accroître la capacité de son cadre réglementaire et à accélérer

sa modernisation pour qu'il continue de répondre aux besoins. Dans le cadre de cette activité, le Ministère travaillera avec les intervenants des chaînes de valeur à rehausser leur capacité de répondre aux exigences de la réglementation, et collaborera avec ses partenaires fédéraux et sectoriels à trouver des façons de simplifier les exigences réglementaires par des interventions ciblées sur des priorités sectorielles, tout en préservant l'intégrité du solide système de réglementation du Canada. En améliorant les délais d'intervention et la transparence de la prise de décisions à fondement scientifique en réglementation, on rehaussera du coup la confiance de la population et des intervenants.

Conseil des produits agricoles du Canada

Créé aux termes de la *Loi sur les offices des produits agricoles*, le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC), qui s'appelait auparavant le Conseil national des produits agricoles, est un organisme quasi judiciaire qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. La Loi prévoit la création d'offices nationaux de recherche, de mise en marché et de promotion. Le CPAC supervise ces offices et, en collaborant avec eux, s'assure que le système de gestion de l'offre de la volaille et des œufs et le système de prélèvement pour les bovins de boucherie fonctionnent en respectant un équilibre entre les intérêts de tous les intervenants, des producteurs aux consommateurs. Le Conseil joue aussi un rôle actif dans la gestion du portefeuille en dispensant des conseils au ministre et en entretenant des relations avec les administrations provinciales.

Note 2 - Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor énoncés ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires — Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

(b) Consolidation – Ces états financiers consolidés incluent les comptes des sous-entités qui sont sous le contrôle du ministère. Les comptes de ces sous-entités ont été consolidés avec ceux du ministère, et toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels ont été éliminés. Le périmètre comptable comprend le ministère d'Agriculture et Agroalimentaire, le Conseil des produits agricoles du Canada et l'Agence canadienne du pari mutuel. Les états financiers excluent les comptes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne des grains, la Commission canadienne du lait et Financement agricole Canada parce qu'ils ne sont pas sous le contrôle d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, donc ils ne sont pas consolidés.

(c) Encaisse nette fournie par le gouvernement — Le ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(d) Montant à recevoir du Trésor – Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Revenus :

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

- Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

- Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés comme revenus reportés dans la mesure où le ministère a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services, ou des actifs qui seront utilisés à une date future.

- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

- Les remboursements des charges des années antérieures sont inclus dans les revenus de l'exercice où ils sont perçus.

- Les intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. La comptabilisation des intérêts cesse lorsque le recouvrement du capital et des intérêts n'est pas raisonnablement sûr.

(f) Charges — Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés.

- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert, dans la mesure où le transfert est autorisé et que le montant peut être estimé de manière raisonnable.

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les installations, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(g) Avantages sociaux futurs :

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

(ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(h) Débiteurs et prêts – Les montants sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(i) Contributions remboursables – Les contributions remboursables sont des contributions pour lesquelles on s'attend à ce que le bénéficiaire rembourse le montant versé. Selon leur nature, elles sont classées comme des contributions remboursables sans condition ou des contributions remboursables avec condition et sont comptabilisées en conséquence.

(i) Les contributions remboursables sans conditions sont des contributions qui doivent être absolument remboursées. Habituellement, ces contributions sont consenties sans intérêt ou à un taux d'intérêt faible. Étant donné les conditions de faveur qui y sont rattachées, elles sont comptabilisées dans l'état de la situation financière à titre de prêts à leur valeur actualisée estimative. Une partie de l'écart d'actualisation non amorti est inscrite aux revenus à chaque exercice pour refléter la variation de la valeur actualisée des contributions non remboursées. Une provision estimative pour irrécouvrabilité est également comptabilisée au besoin.

(ii) Les contributions remboursables avec conditions sont des contributions remboursables en tout ou en partie lorsque les conditions établies dans l'entente se réalisent. Par conséquent, elles sont comptabilisées dans l'état de la situation financière uniquement lorsque les conditions établies dans l'entente prennent effet; elles sont alors comptabilisées comme débiteurs et en réduction des charges au titre de paiements de transfert. Une provision estimative pour irrécouvrabilité est comptabilisée au besoin.

(j) Éventualité – Une éventualité représente des recouvrements ou obligations possibles qui peuvent devenir des recouvrements ou obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non.

(i) Passif éventuel – Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes des états financiers.

(ii) Recouvrement éventuel – Les recouvrements éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Cependant, les recouvrements éventuels dont la matérialisation est jugée probable sont mentionnés par voie de notes dans les états financiers.

(k) Garantie de prêt ou de prix – Une provision sur des garanties d'emprunt ou de prix est comptabilisée lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué pour honorer une garantie et que le montant de la perte anticipée peut être raisonnablement estimé. Le montant de la provision pour pertes est déterminé en prenant en considération l'historique des pertes antérieures ainsi que les conditions économiques affectant la capacité de remboursement des emprunteurs. La provision est révisée régulièrement et les variations de la provision sont passées aux dépenses de l'exercice.

(l) Passifs environnementaux – Les passifs environnementaux reflètent les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés. À partir des meilleures estimations de la direction, on comptabilise un passif et une charge lorsque la contamination se produit ou lorsque le ministère est mis au courant de la contamination et est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. S'il n'est pas possible de déterminer la probabilité de l'obligation du ministère d'assumer ces coûts ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, les coûts sont présentés à titre de passif éventuel dans les notes complémentaires aux états financiers.

(m) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
Bâtiments	20 à 30 ans
Travaux et infrastructure	15 à 40 ans
Matériel et outillage	7 à 20 ans
Véhicules	7 à 25 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

(n) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Note 3 - Autorisations parlementaires

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

	2011	2010
Coût de fonctionnement net	2 780 470 $	2 282 772 $
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(44 513)	(40 013)
Gain (perte) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	108	(5)
Variations n'affectant pas l'encaisse des immobilisations corporelles	340	17 125
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(71 335)	(65 235)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance et stocks	594	(15 718)
Augmentation (diminution) des fonds réservés de l'avoir du Canada	37 125	68 660
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(4 399)	(2 084)
Diminution (augmentation) des charges à payer	(113 478)	3 233
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(4 882)	4 183
Diminution (augmentation) des provisions pour créances douteuses	(14 868)	(12 028)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	(5 540)	14 183
Revenu non disponible pour dépenser	18 332	16 017
Revenu disponible pour dépenser	12 931	12 402
Contributions remboursables	-	246 409
Autres	(2 291)	(235)
	(191 876)	246,894
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	51 045	75 656
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(318)	(175)
Augmentation (diminution) des prêts	35 450	-
Augmentation des stocks	-	30
Autres	-	13
	86 177	75 524
AUTORISATIONS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉES	2 674 771 $	2 605 190 $

(b) Autorisations fournies et utilisées

	2011	2010
AUTORISATIONS FOURNIES :		
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	778 797 $	770 999 $
Crédit 5 - Dépenses en capital	57 860	63 890
Crédit 10 - Paiements de transfert	577 776	502 688
Crédit 22 - Agence canadienne du pari mutuel - dépenses du programme	345	525
Montants législatifs	1 503 544	1 545 468
	2 918 322	2 883 570
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	4 941	5 449
Autorisations périmés	238 610	272 931
	243 551	278 380
AUTORISATIONS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉES	2 674 771 $	2 605 190 $

Note 4 - Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs du ministère :

	2011	2010
Débiteurs des autres ministères et organismes	13 509 $	6 835 $
Débiteurs de l'extérieur	95 205	113 867
Avances aux employés	58	53
	108 772	120 755
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur	(38 284)	(54 172)
	70 488 $	66 583 $

Note 5 - Prêts

Le tableau suivant donne le détail des soldes débiteurs des prêts et des contributions remboursables du ministère:

	2011	2010 Redressé (note 16)
Contributions remboursables	35 450 $	- $
Prêts résultants des programmes de garanties	399 329	390 928
	434 779	390 928
Avances de programme à la Caisse de réassurance-récolte	(118 202)	(105 871)
Prêts reliés à la construction de bâtiments d'exposition	-	53
	316 577 $	285 110 $

(a) Contributions remboursables

Les contributions remboursables correspondent à des contributions versées à des tiers, remboursables lorsque le bénéficiaire remplit certaines conditions.

(b) Prêts résultants des programmes de garanties

Les prêts du ministère sont le résultat des prêts honorés par le ministère au prêteur initial en vertu de divers programmes de garanties de prêts. Ces prêts sont exigibles des emprunteurs aussitôt que le paiement est effectué au prêteur d'origine. Les taux d'intérêt sur ces prêts varient en vertu des taux des contrats d'emprunts d'origine et des réglementations gouvernementales en vigueur. Une provision de 118 202 000 $ (105 871 000 $ en 2010) a été constatée pour ces prêts.

Note 6 - Immobilisations corporelles

	COÛT				
CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	SOLDE D'OUVERTURE	ACQUISITIONS	ALIÉNATIONS ET RADIATIONS	TRANSFERTS ET RECLASSEMENTS	SOLDE DE CLÔTURE
Terrain	12 991 $	- $	- $	- $	12 991 $
Bâtiments	567 031	259	428	25 865	592 727
Travaux et infrastructure	54 340	-	328	2 912	56 924
Machines et matériel	176 664	11 907	4 695	(716)	183 160
Véhicules	61 778	6 715	2 968	485	66 010
Améliorations locatives	13 258	-	184	10 113	23 187
Matériel et logiciels informatiques	74 964	2 691	2 969	11 735	86 421
Actifs en construction	44 972	29 473	-	(43 805)	30 640
	1 005 998 $	51 045 $	11 572 $	6 589 $	1 052 060 $

		AMORTISSEMENT CUMULÉ			
CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	SOLDE D'OUVERTURE	AMORTISSEMENT	ALIÉNATIONS ET RADIATIONS	TRANSFERTS ET RECLASSEMENTS	SOLDE DE CLÔTURE
Terrain	- $	- $	- $	- $	- $
Bâtiments	381 646	17 171	400	(128)	398 289
Travaux et infrastructure	21 616	1 793	323	(20)	23 066
Machines et matériel	119 062	9 154	4 610	(1 131)	122 475
Véhicules	39 561	3 891	2 876	337	40 913
Améliorations locatives	13 037	1 829	184	(1 575)	13 107
Matériel et logiciels informatiques	50 248	10 675	2 969	(1 792)	56 162
Actifs en construction	-	-	-	-	-
	625 170 $	44 513 $	11 362 $	(4 309) $	654 012 $

VALEUR COMPTABLE NETTE

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	2011	2010
Terrain	12 991 $	12 991 $
Bâtiments	194 438	185 385
Travaux et infrastructure	33 858	32 724
Machines et matériel	60 685	57 602
Véhicules	25 097	22 217
Améliorations locatives	10 080	221
Matériel et logiciels informatiques	30 259	24 716
Actifs en construction	30 640	44 972
	398 048 $	380 828 $

Les actifs en construction transférés et reclassés sont des actifs qui ont commencé à être utilisés au cours de l'exercice et qui ont été transférés dans la catégorie d'immobilisations pertinente.

Au cours de l'exercice 2011, le ministère a reçus des machines et matériel, des véhicules et des améliorations locatives des autres ministères dont la valeur comptable nette s'établit à 10 557 599$.

Note 7 - Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne le détail des créditeurs et des charges à payer du ministère.

	2011	2010 Redressé (note 16)
Créditeurs - autres ministères et organismes	28 616 $	25 870 $
Créditeurs - parties externes	1 383 452	1 618 845
	1 412 068	1 644 715
Charges à payer	159 851	46 373
	1 571 919 $	1 691 088 $

Note 8 - Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et réservés au financement des charges relatives à des projets de recherche spécifiques, ainsi que de montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés dans la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

	2011	2010
Solde d'ouverture	12 201 $	11 800 $
Montants reçus	3 802	5 689
Revenus constatés	(4 402)	(5 288)
Solde de clôture	11 601 $	12 201 $

Note 9 - Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2011, les charges s'élèvent à 57 877 763$ (60 006 146$ en 2010), soit environ 1.9 fois (1.9 fois en 2010) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le ministère verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

	2011	2010
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	104 857 $	109 040 $
Charge pour l'exercice	15 932	3 720
Prestations versées pendant l'exercice	(11 050)	(7 903)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	109 739 $	104 857 $

Note 10 - Autres passifs

Le ministère détient des fonds en fiducie du programme Agri-investissement, du programme Agri-stabilité et des dépôts de garantie.

Le programme Agri-investissement est un compte d'épargne destiné aux producteurs, il remplace la couverture de légères baisses de revenues auparavant soutenues par les programmes précédents. Les paiements du programme sont des frais partagés avec les provinces ou territoires dont les producteurs peuvent retirer en vertu de modalités particulières. En 2010, les producteurs peuvent maintenant faire leurs dépôts dans le cadre du programme Agri-investissement auprès de l'institution financière participante de leur choix. Par conséquent, les fonds déjà détenus par le gouvernement fédéral seront transférés au compte Agri-investissement que le producteur possède dans une institution financière.

Le programme Agri-stabilité protège les producteurs des baisses importantes de revenus agricoles. Les paiements du programme sont partagés entre le gouvernement fédéral (60%) et les provinces/ territoires (40%). La part provinciale/territoriale des contributions et l'intérêt payé sur les contributions sont détenus dans un compte à fins déterminées jusqu'à ce que les producteurs épuisent leurs fonds.

Les activités du compte d'Agri-investissement, Agri-stabilité et les dépôts de garantie durant l'exercice étaient les suivantes :

	2011	2010
Solde d'ouverture	601 780 $	418 498 $
Dépôts	583 251	539 176
Retraits	(890 230)	(355 894)
Solde de clôture	294 801 $	601 780 $

Note 11 - Fonds réservés de l'avoir du Canada

Une partie de l'avoir du ministère est réservée et affectée à des fins particulières. Les revenus et les charges connexes sont déclarés dans l'état des résultats. Le ministère assure le fonctionnement de deux programmes qui, en vertu de la législation, exigent que les revenus soient affectés aux charges du programme.

La Caisse de réassurance-récolte a été établie en vertu de la *Loi sur la Protection de revenu agricole*, ce programme assure les provinces participantes pour les frais encourus relativement à l'administration de divers régimes d'assurance-récolte. La caisse enregistre les recettes et déboursés aux termes des accords de réassurance. Lorsque les revenus sont inférieurs aux paiements à effectuer, le ministre des Finances peut procéder à des avances de fonds additionnelles pour couvrir ces obligations.

Le compte de stabilisation des produits agricoles a été établi en vertu de la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles*, qui régissait les comptes de stabilisation et qui a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la Protection de revenu agricole* le 1er avril 1991. Le but de ces comptes était de réduire les pertes de revenus des producteurs découlant des risques du marché au moyen de la stabilisation des prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada, les provinces participantes et les producteurs participants. Les activités courantes sont limitées à la collection de comptes débiteurs.

Le solde du compte à la fin de l'exercice est inclus dans l'avoir du Canada. Voici les opérations portées au compte :

	2011	2010
CAISSE DE RÉASSURANCE-RÉCOLTE – FONDS RÉSERVÉS		
Solde, début de l'exercice	52 127 $	(16 533) $
Revenus	37 125	76 253
Charges	-	(7 593)
Solde, fin de l'exercice	89 252	52 127
COMPTE DE STABILISATION DES PRODUITS AGRICOLES - FONDS RÉSERVÉS	647	647
TOTAL DES FONDS RÉSERVÉS DE L'AVOIR DU CANADA, FIN DE L'EXERCICE	89 899 $	52 774 $

Note 12 - Éventualités

Les éléments d'éventualité surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu. Ils sont regroupés en cinq catégories comme suit :

(a) Sites contaminés

On comptabilise les éléments de passif afin d'inscrire les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés lorsque le ministère est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. Le ministère a identifié environ 28 sites (18 sites en 2010) où des mesures sont possibles et pour lesquels un passif de 1 461 817$ (1 358 938$ en 2010) a été constaté dans les charges à payer. Le ministère a évalué des coûts additionnels d'assainissement de 2 705 676$ (2 612 380 en 2010) qui ne sont pas comptabilisés puisqu'il est peu probable que ces coûts soient engagés pour le moment. Les efforts déployés par le ministère pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux additionnels ayant trait aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Ces éléments de passif seront comptabilisés par le ministère durant l'exercice au cours duquel il est probable qu'ils se matérialiseront et qu'il sera possible d'en établir une estimation raisonnable.

(b) Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du ministère dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Selon l'évaluation du ministère, aucunes poursuites pour des réclamations n'étaient en suspens au 31 mars 2011 (14 039 481 $ en 2010).

Le ministère a également été nommé dans d'autres réclamations contre le gouvernement du Canada, liés à l'industrie agricole, pour lesquels les montants et la probabilité ne peuvent être déterminés. La divulgation limitée quant aux obligations éventuelles pour les réclamations légales reconnues par le ministère est un reflet direct de la sensibilité et le l'état d'avancement des réclamations en cours.

(c) Garanties de prêts ou de prix

	LIMITE AUTORISÉE	GARANTIES EN VIGUEUR		PROVISION AU 31 MARS	
		2011	2010	2011	2010
Prêts conformément au Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*	5 000 000 $	1 196 549 $	1 514 847 $	157 521 $	29 983 $
Prêts aux fermiers en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*	3 000 000	86 790	99 089	868	991
Ententes de garantie de prix avec des organismes de commercialisation conformément au Programme de mise en commun des prix en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*	Aucune limite	32 868	17 761	-	-
		1 316 207 $	1 631 697 $	158 389 $	30 974 $

Une provision pour perte est le montant enregistré pour la perte estimée sur les garanties d'emprunt en vigueur et est incluse dans les charges à payer. Aucune provision n'a été enregistrée pour le Programme de mise en commun des prix en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* car aucun coût n'est probable.

Dans le cadre du Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, le ministère garantie le remboursement des avances faites aux producteurs au printemps et à l'automne par les associations de producteurs, créant un environnement d'affaires plus stable. Le montant d'avance maximale du programme est de 400 000$. Ces prêts ont généralement une échéance de 18 mois.

En vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* le ministère garantie les prêts faits par des institutions financières aux fermiers pour l'amélioration et la mise en valeur des exploitations agricoles, à la transformation, à la distribution et la commercialisation des produits agricoles. Ce programme garanti 95 pour cent du montant prêté aux fermes et coopératives par les institutions financières. Pour les demandeurs individuels, y compris les corporations, le montant maximal d'un prêt accordé en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* est de 500 000$. Les prêts ont une échéance maximale de 15 ans.

Dans le cadre du Programme de mise en commun des prix en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, le ministère fourni une garantie qui protège les agences de commercialisation et leurs producteurs contre un effondrement imprévu du prix de marché de leurs produits.

(d) Contributions remboursables avec conditions

En vertu du Programme de réserve pour pertes sur prêts relatifs à l'abattage de ruminants, ce qui a fini en 2007, les contributions remboursables avec conditions ont été émises pour un total en 2011 de 20 020 640$ (20 020 640$ en 2010). Les fonds versés et les intérêts courus sont remboursables en 10 ans et au plus tard le 31 décembre 2017, moins les montants utilisés pour couvrir une proportion des défauts de paiements des prêts.

En vertu de l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants, les contributions remboursables avec conditions ont été émises pour un total de 52 571 730$ (19 458 836$ en 2010). Le remboursement sera assujetti à la rentabilité du projet, et à une période de remboursement maximale de 7 ans.

En vertu du Programme d'amélioration de l'abattage, les contributions remboursables avec conditions ont été émises pour un total de 22 306 053$. Le remboursement sera assujetti à la rentabilité du projet, et à une période de remboursement maximale de 10 ans.

Les sommes qui deviendront remboursables ne peuvent pas actuellement être estimées. Les fonds versés portent un taux d'intérêt soit au coût de capital des prêteurs ou selon le taux d'escompte des bons du Trésor pour 90 jours, conformément à l'entente initiale avec le prêteur.

(e) Recouvrement éventuel

Agri-stabilité et le programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) sont des programmes à frais partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux. L'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks est un programme financé par le fédéral. Lorsque les gouvernements provinciaux/territoriaux fournissent ces programmes et que des paiements en trop sont constatés, le gouvernement fédéral est en droit de recouvrer sa part de frais partagés lorsque les paiements en trop sont recouvrés. Le ministère a estimé le montant recouvrable éventuel à 10 063 255$ (16 175 246$ en 2010). Le recouvrement éventuel n'est pas enregistré dans les états financiers.

Note 13 - Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du ministère peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert. Voici les principales obligations contractuelles non révocables pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2012	2013	2014	2015	2016 ET EXERCICES ULTÉRIEURS	TOTAL
PAIEMENTS DE TRANSFERT	10 000 $	2 553 $	- $	- $	- $	12 553 $
	10 000 $	2 553 $	- $	- $	- $	12 553 $

Note 14 - Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, installations, services juridiques et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du ministère :

	2011	2010
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	42 495 $	38 814 $
Installations	26 016	23 272
Services juridiques	1 482	1 701
Indemnisation des accidentés du travail	1 342	1 448
	71 335 $	65 235 $

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et services gouvernementaux Canada ainsi que les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats du ministère.

(b) Autres transactions entre apparentés

	2011	2010
Charges - autres ministères et organismes	153 828 $	140 564 $
Revenus - autres ministères et organismes	85 $	121 $

Note 15 - Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme du ministère. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

*	GRE	SI	SIA	DCM	MF	SGR	CTIEE	DA	DRRC	ACPM	FER	CPAC	2011 Total	2010 Total
CHARGES														
Paiements de transfert	1 382 677 $	-$	125 450$	37 219$	56 406$	50 071$	1 090$	96 186$	9 146$	-$	-$	-$	1 758 245$	1 471 914$
Salaires et avantages sociaux	28 224	239 570	145 577	44 049	31 738	33 834	67 006	4 227	9 114	4 314	6 620	2 122	616 395	593 109
Services professionnels et autres	11 949	57 522	28 598	8 086	4 166	3 161	9 133	3 313	1 307	7 153	3 652	382	138 422	111 200
Provision pour garanties d'emprunt et créances irrécouvrables	166 161	14 844	-	-	-	-	-	-	-	(12)	-	-	180 993	34 480
Fournitures et approvisionnements	613	19 297	19 095	760	7 270	3 381	5 845	47	113	109	1 184	118	57 832	64 831
Amortissement des immobilisations corporelles	-	44 193	-	-	-	-	-	-	-	320	-	-	44 513	40 013
Installations	(45)	24 012	160	325	1 398	68	180	37	3	548	122	13	26 821	38 923
Déplacements	556	4 948	4 103	3 600	1 633	921	2 740	172	629	190	307	173	19 972	20 867
Réparations et entretien	678	15 391	5 945	26	2 293	435	1 199	13	-	11	50	43	26 084	24 482
Électricité et autres services publics	-	16 411	82	-	301	2	8	-	-	6	-	-	16 810	16 615
Caisse de réassurance-récolte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 593
TOTAL DES CHARGES	1 590 813	436 188	329 010	94 065	105 205	91 873	87 201	103 995	20 312	12 639	11 935	2 851	2 886 087	2 424 027
REVENUS														
Caisse de réassurance-récolte	37 125	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37 125	76 253
Ventes de biens et services	1 635	1 396	17 870	-	17 460	217	10	-	5	11 575	-	-	50 168	50 348
Intérêts	1 723	7 902	1	2	58	10	1	-	-	25	-	-	9 722	5 685
Projets conjoints et ententes de partage des coûts	-	325	3 948	88	-	-	40	-	-	-	-	-	4 401	5 288
Gain sur l'aliénation d'actifs	-	334	2 782	-	1 018	36	31	-	-	-	-	-	4 201	3 681
TOTAL DES REVENUS	40 483	9 957	24 601	90	18 536	263	82	-	5	11 600	-	-	105 617	141 255
COÛT DE FONCTIONNEMENT NET	1 550 330$	426 231$	304 409$	93 975$	86 669$	91 610$	87 119$	103 995$	20 307$	1 039$	11 935$	2 851$	2 780 470$	2 282 772$

*GRE – Gestion des risques de l'entreprise; SI – Service internes; SIA – Sciences, innovation et adoption; DCM – Développement du commerce et des marchés; MF – Mesures à la ferme; SGR – Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments; CTIEE – Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental; DA – Développement de l'agroentreprise; DRRC – Développement des régions rurales et développement des coopératives.; ACPM – Agence canadienne du pari mutuel; FER – Facilitation de l'efficacité de la réglementation; CPAC – Conseil des produits agricoles du Canada.

Note 16 - Redressement de l'exercice précédent

Durant l'exercice, le ministère a révisé les montants à recevoir du Trésor après avoir reçu des conseils supplémentaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Les modifications représentent une augmentation du montant à recevoir du Trésor et une augmentation de l'Avoir du Canada en 2010 et des années antérieures.

Le ministère a aussi identifié un actif et un passif qui ne répondait pas aux critères des normes comptables du Conseil du Trésor. La correction représente une diminution des prêts ainsi que la diminution des créditeurs et charges à payer.

De plus, le ministère a reclassé un compte débiteur à un prêt (diminution des comptes débiteurs et augmentation des prêts) et un compte des indemnités de vacances et congés compensatoires aux créditeurs et charges à payer (diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires et une augmentation aux créditeurs et charges à payer).

Les modifications ont été comptabilisées rétroactivement. Le tableau ci-dessous montre les répercussions sur les comparatifs pour 2010 :

	2010 AVANT RAJUSTEMENT	RÉPERCUSSIONS DES CHANGEMENTS	2010 APRÈS RAJUSTEMENT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE :			
Actifs			
Montant à recevoir du Trésor	1 867 089 $	383 816 $	2 250 906 $
Débiteurs et avances	312 993	(246 409)	66 584
Prêts	426 315	(141 206)	285 109
	2 606 397	(3 798)	2 602 598
Passifs et Avoir du Canada			
Créditeurs et charges à payer	2 067 285	(376 197)	1 691 089
Indemnités de vacances et congés compensatoires	44 759	(11 418)	33 341
Avoir du Canada	160 731	383 816	544 547
	2 272 775 $	(3 798) $	2 268 977 $

Note 17 - Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant les contrôles internes en matière de rapports financiers

NOTE AU LECTEUR

Depuis l'entrée en vigueur, le 1er avril 2009, de la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, les ministères sont tenus de démontrer qu'ils se sont dotés d'un système de contrôle interne efficace en matière de rapports financiers (CIRF).

Dans le cadre de cette politique, les ministères doivent évaluer annuellement leur système de CIRF, établir des plans d'action pour apporter les ajustements qui s'imposent et joindre à leur *Déclaration de responsabilité de la direction* un sommaire des résultats de l'évaluation et du plan d'action.

L'efficacité des systèmes de CIRF vise à obtenir des états financiers fiables et à s'assurer que :

- les opérations sont dûment autorisées;
- les dossiers financiers sont adéquatement tenus;
- les actifs sont protégés contre les risques comme le gaspillage, les abus, les pertes, la fraude et la mauvaise gestion; et
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Il importe de noter que le système de CIRF n'est pas conçu pour éliminer totalement les risques mais plutôt pour les atténuer à un niveau raisonnable, les contrôles étant efficaces et définis en proportion des risques qu'ils visent à atténuer.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier et à évaluer l'efficacité des contrôles clés et à y apporter les ajustements nécessaires ainsi qu'à surveiller le fonctionnement du système à des fins d'amélioration continue. Par conséquent, la portée, la fréquence et l'état d'avancement des évaluations de l'efficacité du système de CIRF des ministères peuvent varier d'une organisation à l'autre, compte tenu des risques et des situations qui leur sont propres.

1. Introduction

Le présent document est annexé à la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne exercé en matière de rapports financiers* 2010-2011. Comme l'exige la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, en vigueur depuis le 1er avril 2009, le document présente des renseignements sommaires sur les mesures prises par Agriculture et Agroalimentaire Canada en vue de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). Plus particulièrement, il fournit de l'information sur les évaluations menées par Agriculture et Agroalimentaire Canada jusqu'au 31 mars 2011, des renseignements sur les progrès, les résultats et les plans d'action connexes ainsi que les principales données financières permettant de comprendre l'environnement de contrôle propre au ministère. C'est la deuxième annexe produite par le ministère.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

Il est possible d'obtenir des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités du programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada en consultant le Rapport ministériel sur le rendement et le Rapport sur les plans et priorités.

1.2 Principales données financières

Des renseignements financiers se trouvent dans les états financiers (non vérifiés) de l'exercice 2010-2011 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il est également possible d'obtenir de l'information dans les Comptes publics du Canada.

- Les dépenses totales ont atteint 2,9 milliards de dollars. Les paiements de transfert constituent 1,8 milliards de dollar (61%) des charges, suivis des salaires et des avantages sociaux de 616,4 millions de dollars (21%). Les paiements de transfert sont en grande partie à aider les producteurs agricoles à gérer les risques d'entreprise.

- Les revenus totaux se situent à 105,6 millions de dollars. La vente de biens et services constituent 50,2 millions de dollars (47%) des revenus, suivies des primes de la Caisse de réassurance-récolte qui correspond à 37,1 millions de dollars (35%).

- Les actifs financiers se composent principalement du montant à recevoir du Trésor 1,7 milliards de dollars (68%), suivi des prêts 316,6 millions de dollars (13%) et des débiteurs 70,5 millions de dollars (3%).

- Les actifs non financiers se composent principalement d'immobilisations corporelles, qui comprennent 398,0 millions de dollars (16%) de l'actif total de 2,5 milliards de dollars du ministère. La majorité des immobilisations corporelles sont des bâtiments, et d'équipement situés dans les centres de recherche agricoles à travers le Canada.

- Les créditeurs et charges à payer constituent 1,6 milliards de dollars (78%) du passif total, qui se chiffre à 2,0 milliards de dollars. Les charges à payer liées aux programmes de paiements de transfert représentent la plus grande partie de cette catégorie. Les autres passifs de 294,8 millions de dollars (15%) sont composés de montants détenus en fiducie de producteurs agricoles et d'administrations provinciales en vertu des modalités des programmes de paiements de transfert pour gérer les risques d'entreprise.

- Le ministère a une forte présence régionale à travers le pays avec presque chaque branche ayant des employés dans les bureaux régionaux ou les centres de recherche. En raison de cette vaste décentralisation, les fonctions de finance et de comptabilité sont également décentralisée et chaque centre de recherche et bureaux régionaux initie, approuve et / ou enregistre une partie importante des dépenses du ministère.

- Agriculture et Agroalimentaire Canada dispose d'un environnement de système d'information complexe qui est essentiel en matière d'opération et d'information financière et qui est composé d'un système intégré des finances (SAP), d'un système de gestion des ressources humaines (Peoplesoft) et de systèmes de prestation des subventions et des contributions. Les processus de fonctionnement sont standardisés dans l'ensemble de ses emplacements.

1.3 Ententes de services pertinentes aux états financiers

Agriculture et Agroalimentaire Canada a recours à d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers:

- Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada exerce une gestion centrale du versement des salaires et de l'acquisition de certains biens et services ainsi que de l'offre de locaux.

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit au ministère les renseignements servant à calculer diverses régularisations et provisions, comme les indemnités de départ à payer.

- Le ministère de la Justice fournit des services juridiques à tous les ministères, y compris Agriculture et Agroalimentaire Canada.

1.4 Changements importants pendant l'exercice

Aucun changement ministériel important de nature à influer sur les états financiers n'est survenu en 2010-2011.

2. L'environnement de contrôle d'Agriculture et Agroalimentaire Canada par rapport au CIRF

Agriculture et Agroalimentaire Canada reconnaît l'importance de donner le ton donné par la direction pour assurer que le personnel de tous les niveaux comprenne son rôle dans le maintien de systèmes de CIRF efficaces et soit bien outillé pour assumer ces responsabilités avec efficacité. Agriculture et Agroalimentaire Canada a pour objectif d'assurer la bonne gestion des risques grâce à un environnement de contrôle efficace qui est axé sur les risques et qui favorise l'amélioration continue et l'innovation.

2.1 Postes, rôles et responsabilités clés

Ci-dessous se trouvent les principaux postes et comités d'Agriculture et Agroalimentaire Canada responsables de maintenir et d'évaluer l'efficacité du système de CIRF.

Administrateur général - L'administrateur général d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, à titre d'agent comptable, assume la responsabilité et la direction globale pour les mesures prises en vue de maintenir un système de contrôle interne efficace. À ce titre, l'administrateur général est conseillé par le Comité ministériel de vérification et le Comité de gestion du ministère.

Dirigeant principal des finances (DPF) - Le DPF d'Agriculture et Agroalimentaire Canada relève directement de l'administrateur général et donne les directives visant à assurer la coordination, la cohérence et l'orientation en matière de conception et maintien d'un système de CIRF efficace et intégré, y compris son évaluation annuelle. Les responsabilités du DPF incluent également la gestion du profil de risque d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Cadres supérieurs du ministère - Les cadres supérieurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada chargés de la prestation des programmes sont responsables du maintien et de l'examen de l'efficacité du système de CIRF qui relève de leur mandat.

Dirigeant principal de la vérification (DPV) - Le DPV d'Agriculture et Agroalimentaire Canada relève directement de l'administrateur général et assure l'efficacité du système de CIRF grâce à des vérifications internes périodiques qui sont essentielles au maintien d'un tel système.

Comité ministériel de vérification (CMV) - Le CMV est un comité consultatif qui fournit des opinions objectives concernant la gestion du risque, le contrôle et la gouvernance du ministère. Constitué de trois membres de l'extérieur, il a été établi en 2008. À ce titre, il revoit le profil de risque d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et son système de contrôle interne, y compris les

rapports des vérifications internes et externes et les plans d'évaluation et d'action reliés au système de CIRF.

Comité de gestions du ministère (CGM) - À titre d'organisme décisionnel central d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, le CGM examine, approuve et surveille le profil de risque ministériel et le système ministériel de contrôle interne, y compris le système de CIRF.

Centre d'excellence des programmes - Comité de la transformation des services (CEP) – Ce comité au niveau de sous-ministre délégué est responsable d'apporter un sens horizontal pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ministérielles et des cadres pour l'élaboration et la gestion des programmes, les réformes des subventions et des contributions et l'excellence du service.

2.2 Mesures clés prises par Agriculture et Agroalimentaire Canada

L'environnement de contrôle d'Agriculture et Agroalimentaire Canada prévoit en outre un ensemble de mesures visant à aider les employés à gérer efficacement les risques grâce à une sensibilisation accrue, à des connaissances et des outils pertinents ainsi qu'au perfectionnement de leurs compétences. Les mesures les plus pertinentes sont les suivantes :

- un bureau d'éthique ministériel et un code d'éthique qui fournit des renseignements et du soutien au personnel en ce qui concerne les questions d'éthique;
- des directives de sécurités reliées au programme de sécurité global, y compris des éléments de l'information et de sécurité du personnel;
- des politiques ministérielles adaptées à l'environnement de contrôle du ministère;
- un tableau des pouvoirs délégués régulièrement mis à jour;
- des programmes de formation et des communications visant les principaux secteurs de la gestion financière; et
- des documents sur les principaux processus opérationnels et les risques et contrôles correspondants, qui facilitent la gestion et la supervision du système de CIRF.

3. Évaluation du système de CIRF d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

3.1 Approche à l'évaluation

Pour satisfaire aux exigences de la *Politique sur le contrôle interne*, le Ministère doit être en mesure de maintenir l'efficacité du système de CIRF, en ayant pour objectif de fournir l'assurance raisonnable que :

- les opérations sont dûment autorisées;
- les dossiers financiers sont adéquatement tenus;
- les actifs sont protégés; et
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Ce faisant, les ministères doivent évaluer **l'efficacité de la conception** et **l'efficacité opérationnelle** de leur système de contrôles internes en matière de rapports financiers afin de soutenir l'amélioration continue.

L'efficacité de la conception signifie que les principaux points de contrôle sont définis, consignés et mis en place et qu'ils sont adaptés aux risques (c'est à dire que les contrôles sont proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer) et que tous les correctifs ont été apportés. Cela inclut, au besoin, la mise en correspondance des processus et systèmes de TI clés avec les principaux comptes et les emplacements.

L'efficacité opérationnelle signifie que les principaux contrôles ont fait l'objet d'essais au cours d'une période déterminée et que tous les correctifs ont été apportés.

Ces tests couvrent tous les niveaux de contrôles ministériels, tant au niveau corporatif (ou de l'entité), qu'au niveau des processus d'affaires et des systèmes généraux de TI.

3.2 Portée de l'évaluation par Agriculture et Agroalimentaire Canada durant l'exercice 2010-2011

Le ministère a pris des mesures pour évaluer son système de CIRF, en commençant par l'évaluation de ses états financiers et en mettant l'accent sur les éléments suivants :

- clôture et rapports financiers;
- nouveaux programmes de paiements de transfert;
- contrôles informatiques généraux (SAP et système Agri-Share);
- provision liée aux garanties d'emprunt;

- immobilisations physiques; et
- ajustements de comptabilité d'exercice pour les paiements de transfert des programmes principaux.

Pour chacun des éléments spécifiques, le ministère a suivi les étapes suivantes :

- recueillir les renseignements disponibles concernant les processus et les emplacements, ainsi que les risques et les contrôles se rapportant au CIRF, y compris les politiques et procédures pertinentes;
- mettre en correspondance les processus clés avec la définition et la documentation concernant les principaux risques et points de contrôle, en se fondant sur l'importance, les quantités, la complexité, la répartition géographique, la vulnérabilité aux pertes ou à la fraude, l'objet des observations de la vérification, l'historique, l'attention suscitée à l'extérieur et le recours à une tierce partie;
- commencer les tests sur l'efficacité de la conception et des opérations; et
- Intégrer de nouvelles informations disponibles auprès des vérifications et/ou évaluations récentes.

4. Résultats de l'évaluation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada durant l'exercice 2010-2011

Conformément à l'approche d'évaluation décrite plus haut, le ministère a conçu une architecture de base des points de contrôle pour chacun des comptes, des emplacements, des processus et des principaux systèmes de TI.

Dans le cadre de l'évaluation de ses contrôles clés, le ministère s'est concentré sur l'efficacité de la conception, qui est une condition préalable au contrôle de l'efficacité opérationnelle.

4.1 Efficacité de la conception des contrôles clés

Les programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sont adaptés aux besoins de l'industrie; par conséquent, ils changent fréquemment. Puisque les programmes évoluent, les processus permanents relatifs aux dépenses de fonctionnement ont été documentés au départ. On a aussi documenté les processus de contrôle s'appliquant aux programmes de paiements de transfert les plus importants, aux revenus et immobilisations, ainsi que les processus s'appliquant à la clôture financière et ceux qui s'appliquent au niveau de l'entité. On a mené des revues afin de confirmer la conception et la mise en œuvre des contrôles. Au 31 mars 2010, Agriculture et Agroalimentaire Canada a précisé des améliorations à apporter à l'efficacité de la conception de ses contrôles :

Contrôle des processus administratifs

- Améliorer la cohérence des documents afin de mieux soutenir une approche plus efficace de l'évaluation du contrôle interne en matière de rapports financiers.
- Améliorer la preuve justificative des assertions comptables en matière des états financiers, comme pour les immobilisations physiques, les prêts et les provisions.
- Améliorer la cohérence du suivi et de supervision d'assurance de la qualité de la vérification des comptes survenant avant paiement et après paiement afin d'améliorer l'examen systématique, l'analyse et l'action sur les écarts de performance se rapportant à plusieurs processus administratifs.

Clôture et rapports financiers

- une plus grande clarté des rôles et responsabilités ainsi que des fonctions de remise en question améliorées et l'assurance de la qualité sur la balance de vérification ou les montants et les informations fournies dans les états financiers, y compris pour l'équipe de la comptabilité centrale et des rapports ainsi que toutes les branches et les programmes.

Immobilisations physiques

- Clarifier les normes, les communications, les rôles et responsabilités pour l'enregistrement des projets jusqu'aux actifs en construction comme le développement de logiciels.
- Améliorer la documentation pour le processus d'inventaire.

Contrôles informatiques généraux (SAP et système Agri-Share)

- Certaines descriptions de contrôle doivent être révisées ou définies davantage.
- Renforcer le contrôle sur le changement de programme et d'accès logique (SAP).

Provision liée aux garanties d'emprunt

- Clarifier les rôles et responsabilités pour l'évaluation des provisions.

Ajustements de comptabilité d'exercice pour les paiements de transfert des programmes principaux

- Clarifier les rôles et responsabilités des ajustements.

4.2 Efficacité opérationnelle des contrôles clés

Agriculture et Agroalimentaire Canada a élaboré un plan afin de tester l'efficacité opérationnelle des contrôles clés et sera mis en œuvre à partir de 2011-12.

5. Plan d'action d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

5.1 Progrès réalisés durant l'exercice 2010-2011

Pour assurer l'exactitude des états financiers ministériels et des Comptes publics, le ministère a dû satisfaire aux nouvelles priorités et a donc fait des progrès en 2010-11 dans les domaines suivants :

- Terminé. La documentation des contrôles pour enregistrer les ajustements de comptabilité d'exercice a été améliorée pour les programmes de paiements de transfert principaux (ex. Agri-stabilité et Agri-investissement). Des tests ont été réalisés afin de valider les ajustements comptables et les contrôles connexes.

- Terminé. Une nouvelle méthode d'évaluation de la provision liée à des garanties de prêt a été mise en œuvre en 2010-11. Les tests ont été réalisés afin de valider la provision et les contrôles connexes.

- Avancement considérable. Pour améliorer le processus de contrôle des immobilisations physiques, des séances de formation ont été développées et offerts aux employés impliqués dans la gestion et la comptabilité des immobilisations physiques. Des tests sur les biens immobiliers ont été faits à de nombreux centres de responsabilité.

Le ministère a également respecté ses engagements pour 2010-11, qui sont décrits dans le du plan d'action 2009-10 :

- Terminé. La documentation de la clôture financière et le processus de rapports financiers ont été effectués, et les contrôles clés ont été testés lors de la préparation des Comptes publics et des états financiers ministériels.

- Avancement considérable. Au 31 mars 2011, le ministère a terminé une grande partie de l'évaluation, de la documentation et des tests des contrôles informatiques généraux (système SAP).

- Avancement considérable. La documentation des contrôles des nouveaux programmes de paiements de transfert est essentiellement terminée et des tests ont été réalisés sur les contrôles.

5.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les années subséquentes

Pour satisfaire aux exigences de la *Politique sur le contrôle interne*, le Ministère doit être en mesure de maintenir l'efficacité du système de CIRF en ayant pour objectif de fournir l'assurance raisonnable que : a) les opérations sont dûment autorisées, b) les dossiers financiers sont adéquatement tenus, c) les actifs sont protégés, d) les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Grâce aux progrès réalisés, Agriculture et Agroalimentaire Canada est en mesure de terminer l'évaluation de son système de CIRF en 2012-2013. Durant cette période, le ministère terminera la documentation initiale des processus administratifs indiqués pour 2011-12 et 2012-13 et fera les tests des phases d'efficacité conceptuelle et fonctionnelle liées à celles-ci. Pour l'exercice 2013-14 et les années subséquentes, les tests des contrôles clés se feront en fonction d'un plan de surveillance continue.

D'ici la fin de 2011-2012, on terminera la documentation initiale et les tests des :

- contrôles informatiques généraux (SAP et système Agri-échange);
- grands programmes de paiements de transfert pour la gestion des risques de l'entreprise : Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-protection;
- prêts et avances;
- nouveaux programmes de paiements de transfert;
- autres programmes de paiements de transfert;
- opérations financières de la Caisse de réassurance-récolte; et
- immobilisations physiques (centre de responsabilité doit être déterminé pour les tests).

D'ici la fin de 2012-2013, on terminera la documentation initiale et les tests des :

- dépenses de fonctionnement (documentation terminée - tests des contrôles à effectuer);
- opérations de la paie;
- activités de revenus;
- nouveaux programmes de paiements de transfert;
- contrôles informatiques généraux (autre que SAP et le système Agri-échange);

- mesures de contrôle au niveau de l'entité (documentation terminée - tests des contrôles à effectuer); et
- immobilisations physiques (documentation doit avoir été terminé - centre de responsabilité doit être déterminée pour les tests).

Exercices futurs

En ce qui concerne 2013-2014 et les années subséquentes, les tests des mesures de contrôle clés seront effectués en fonction d'un plan de surveillance continue selon le cycle suivant :

Activité		**Année 1** **2013-14**	**Année 2** **2014-15**	**Année 3** **2015-16**	**Année 4** **2016-17**
Plan de surveillance continue					
Risque élevé (Annuel)	Clôture et rapports financiers	✓	✓	✓	✓
	Nouveaux programmes de paiements de transfert	✓	✓	✓	✓
	TI- Systèmes majeurs	✓	✓	✓	✓
Risque moyen (cycle biannuel)	Agri-stabilité		✓		✓
	Agri-investissement		✓		✓
	Agri-protection	✓		✓	
	Autres programmes de paiements de transfert		✓		✓
	Prêts et avances	✓		✓	
	Immobilisations physiques	✓		✓	
	TI- Systèmes mineurs		✓		✓
Risque faible (cycle tri annuel)	Dépenses de fonctionnement	✓			✓
	Paie		✓		
	Revenus			✓	